

Info



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

10 mesures simples pour la sobriété énergétique de son foyer ■ P.10

Finances de l'Aire Cantilienne



BUDGET 2023

BUDGET 2023

P.6

Terre de Cheval



SOUTIEN À LA FILIÈRE CHEVAL

P.8

Très Haut Débit



DU NOUVEAU SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

P.9

L'AIRE CANTILIENNE EN PHOTOS

INITIATIVE DES COMMUNES

Nouvel équipement sportif à Chantilly !
La ville de Chantilly, en partenariat avec le Département de L'Oise, a implanté un parcours de santé dans le Bois Bourillon.
La boucle de ce parcours sportif démarre du Jeu d'Arc situé sur la petite pelouse, proche du boulevard de la Libération.
10 agrès sont à votre disposition. La lecture sur chaque agrès d'un QR Code avec votre smartphone permet d'accéder en vidéo aux explications, démonstrations et conseils d'un éducateur sportif.
A vos baskets !



© Facebook de la Ville de Chantilly

PETITE ENFANCE

Les enfants accueillis dans les services petite enfance de l'Aire Cantilienne ont été bien sages, le Père Noël leur a donc rendu visite au Relais Petite Enfance, à la Crèche de la Gare de Chantilly-Gouvieux et à la Micro-crèche Les Petits Gaulois à Plailly.
Les enfants ont profité de ces moments pour confectionner des gâteaux, chanter et écouter des comptines de Noël.



RDV DE L'EMPLOI

le 31 janvier dernier a eu lieu les RDV de l'Emploi. Le thème de ce premier RDV : L'outil LinkedIn comme levier pour la recherche d'emploi. Prochains RDV de l'Eco et de l'emploi de l'Aire Cantilienne sur le site www.ccac.fr



3^{ÈME} ÉDITION DU FORUM DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C'est dans le joli et charmant cadre du Château de Lamorlaye que s'est tenue la troisième édition du Forum de la Transition Ecologique AIRE AU VERT de la CCAC.
Expositions, ateliers, conférences dedans et dehors pour permettre aux visiteurs de découvrir les enjeux, et gestes à adopter pour entamer ou aller plus loin dans leur transition écologique.



EDITO

Depuis bientôt 30 ans la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne est une collectivité dont les compétences et les actions lui sont propres, sans faire de doublon avec celles des communes.

Depuis 30 ans la Communauté de Communes apporte notamment son soutien au monde hippique, acteur majeur du territoire de l'Aire Cantilienne.

En effet, cette filière emploie plus de 3000 personnes et engendre une économie indirecte non négligeable. Imaginez-vous si les courses hippiques n'existaient plus à Chantilly ! C'est ce qui a failli arriver à Chantilly dans le milieu des années 1990. Le sauvetage de l'hippodrome a permis à la filière de maintenir les emplois sur le territoire, de conserver son centre d'entraînement, un des plus grands d'Europe.

Autre secteur économique important de notre territoire : le Tourisme. La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne soutient financièrement l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis dont la mission est de promouvoir notre territoire comme destination, ses richesses, son patrimoine pour attirer toujours plus de visiteurs dans nos sites touristiques, chez nos hôteliers et nos commerçants.

La Communauté de Communes ce sont aussi des équipements, comme la piscine Aqualis et des services pour le quotidien de nos habitants comme la collecte des déchets (en lien avec la politique de Transition Ecologique plus globale de notre territoire) ou encore, dans le domaine de la petite enfance, des modes de garde et des services permettant d'améliorer la garde du jeune enfant.

Enfin, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne sait également se montrer solidaire avec ses communes, j'en veux pour preuve la mise en place de la vidéo-protection dans les communes de moins de 5000 habitants permettant d'augmenter la sécurité dans ces communes qui n'auraient pas les moyens financiers de s'équiper et permettant de créer un maillage efficace de caméras en complément du réseau des communes plus importantes. Ces équipements doivent être maintenus en état de fonctionnement et renouvelés régulièrement.

Afin de mettre en place de ces actions et ces services, la Communauté de Communes a su optimiser ses finances, mais face à des prélèvements toujours plus élevés de l'Etat et à l'inflation qui touche aussi bien les ménages, les entreprises que les collectivités, nous avons été contraints cette année de proposer une révision des taux de fiscalité. Cette légère hausse des impôts intercommunaux va de pair avec une priorisation de nos ambitions pour la réalisation de nos projets, même s'il convient de maintenir un certain dynamisme pour que l'Aire Cantilienne continue d'être attractive et qu'elle soit un territoire où il fait bon vivre.

Sachez que les élus de l'Aire Cantilienne et moi-même restons à votre écoute pour tout sujet que vous souhaiteriez aborder.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro de l'Aire Cantilienne INFO.

François DESHAYES
Président de la Communauté
de Communes de l'Aire Cantilienne



Contactez les services de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne :
✉ contact@ccac.fr | ☎ 03 44 62 46 60 | vos démarches en ligne : 🌐 www.ccac.fr

Retrouvez l'actualité de l'Aire Cantilienne sur les réseaux sociaux :
📘 @airecantilienne | 📷 @airecantilienne
📍 Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne | 📺 Aire Cantilienne

BRÈVES

PETITE ENFANCE

LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT : LE NOUVEAU RDV POUR BIEN GRANDIR

La Communauté de Communes met en place un nouveau service à destination des parents du territoire : le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

Ce service sera géré par le Centre Social Rural de Lamorlaye (gestionnaire également du Relais Petite Enfance).

► Qu'est-ce que le LAEP ?

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de rencontre et d'échange entre parents ou adultes référents.

Le LAEP sera itinérant dans les communes de l'Aire Cantilienne et ouvrira ses portes une fois par semaine sur une demi-journée.

Informations sur le LAEP de l'Aire Cantilienne

☎ 03 44 60 93 38

🌐 www.ccac.fr rubrique petite enfance

INVITATION

Parents et famille de l'Aire Cantilienne, vous êtes chaleureusement invités à venir découvrir ce nouveau service,

SAMEDI 1^{ER} AVRIL 2023

DE 9H30 À 12H30

87, avenue de la Libération à Lamorlaye (Locaux de la halte garderie)



MOBILITÉ

ENQUÊTE SUR LE COVOITURAGE

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France lance une enquête sur le covoiturage et invite les futurs usagers à choisir les horaires et les arrêts.

Vous faites plusieurs fois par semaine ou régulièrement le trajet vers les gares de Chantilly ou Orry-la-Ville/Coye ?

Pour faciliter vos déplacements réguliers, le PNR Oise - Pays de France étudie la possibilité de créer des lignes de covoiturage au fonctionnement innovant.

Ces lignes de covoiturage fonctionnent à la façon d'une ligne de bus : les conducteurs empruntent un itinéraire défini, s'arrêtent à des arrêts fixes où ils récupèrent et déposent les passagers.

Les conducteurs peuvent gagner jusqu'à 100€/mois en proposant leurs places. Quant aux passagers, ils peuvent bénéficier de départs garantis aux heures de pointe. Tout ceci pour un usage simple, flexible et adapté au quotidien.

Ce service doit avant tout répondre à vos besoins, c'est pourquoi, vous êtes invités à proposer et voter pour les horaires et arrêts qui vous conviendraient.

► Comment participer à l'enquête ?

Rendez-vous sur <https://illicov.fr/voter>, saisissez votre adresse de départ et d'arrivée, identifiez-vous en quelques clics et faites part de vos propositions.

En fonction des résultats obtenus, une ou plusieurs lignes pourraient prochainement être expérimentées.

illicov



ENQUÊTE COVOITURAGE
Vous souhaitez covoiturer pour vous rendre à la gare ?

RENDEZ-VOUS SUR

illicov.fr/voter

Flashez-moi !



BRÈVES ECONOMIQUES

L'AIRE CANTILIENNE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

Du nouveau dans le soutien à la création d'entreprise.

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) et la plateforme financière « Initiative Oise Sud » ont conclu en 2019 une convention partenariale triennale, relative à la mise en place d'une aide complémentaire aux prêts d'honneur accordés par la plateforme : une sur-dotation de 50% du montant du prêt d'honneur, plafonnée à 10 000€, pour les chefs d'entreprises de l'intercommunalité.

Suite à deux années marquées par la situation sanitaire liée au Covid-19 et eu égard à la situation conflictuelle actuelle mondiale et ses conséquences économiques, l'accès bancaire pour l'entrepreneuriat est de plus en plus compliqué.

Fort de ce constat, il a été décidé en 2022, pour les 3 années à venir, d'augmenter le taux d'intervention à 70% (au lieu de 50%

actuellement), plafonné à 12 500€ (au lieu de 10 000€ actuellement) et ce afin de :

- Renforcer l'effet levier du prêt d'honneur pour l'octroi du prêt bancaire,
- Apporter une garantie supplémentaire encore plus forte pour les partenaires de l'entreprise,
- Renforcer le fonds de roulement, le stock de départ ou tout autre élément non pris en compte par les établissements bancaires,
- Consolider la trésorerie, élément primordial à la pérennité d'une entreprise.

Le budget alloué pour cette action est de 65 000€ pour atteindre les 70 % sur 3 ans ventilés de la manière suivante : 25 000€ en 2023, 20 000€ en 2024 et 20 000€ en 2025.

Renseignements : Guillaume PICHOT | g.pichot@ccac.fr

Zoom sur le métier d'assistant(e)maternel(le)

Le métier d'assistant(e) maternel(le) est un métier très riche, qui demande de nombreuses qualités et qui est en constante évolution.

Se tourner vers un assistant maternel agréé, pour la garde de son enfant, c'est faire le choix d'une personne approuvée, formée et suivie par les services de la Protection Maternelle Infantile du Conseil départemental.

Le Relais Petite Enfance de l'Aire Cantilienne permet aux professionnels qui le souhaitent, d'être accompagnés dans leur pratique, soutenus et écoutés. De plus, il favorise l'échange et crée du lien qui permet de rompre avec l'isolement.

Vous souhaitez avoir des informations concernant le métier d'Assistant(e) maternel(le), ou pour toute autre question relative aux modes de garde sur le territoire, n'hésitez pas à contacter les animatrices du Relais Petite Enfance.

📍 Place Nümbrecht, Gouvieux

☎ 03 44 60 93 30

✉ relaispetiteenfance@ccac.fr

La MLEJ déménage pour mieux vous accueillir

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Sud de l'Oise possède 3 antennes : Senlis, Crépy en Valois et Chantilly.

L'antenne cantilienne installée jusqu'à présent rue des Jardins, occupe désormais une partie du deuxième étage de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au 17 bis rue Guillemot.

Antenne de Chantilly

📍 17 bis rue Guillemot

☎ 03 44 59 44 00

🌐 mlej.fr

📌 Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes

📷 [mlej60](https://www.instagram.com/mlej60)

INFO COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte en porte à porte des déchets de jardin reprend à compter du mois d'avril et jusqu'en décembre.

Voici le détail par commune et secteur de collecte :

► À partir du 4 avril, **Apremont, Avilly-St-Léonard et Vineuil-St-Firmin** sont désormais collectés tous les 15 jours le mardi à partir de 17h (sortir les bacs avant 17h)

► À partir du 12 avril, **Coye La Forêt** est désormais collectés tous les 15 jours le mercredi matin (sortir les bacs la veille au soir)

► À partir du 7 avril, **Gouvieux Est/Centre** est désormais collectés tous les 15 jours le vendredi à partir de 17h (sortir les bacs avant 17h)

► À partir du 5 avril, **Gouvieux Sud/Ouest** est désormais collectés tous les 15 jours le mercredi à partir de 17h (sortir les bacs avant 17h)

► À partir du 14 avril, **La Chapelle En Serval et Mortefontaine** sont désormais collectés le vendredi matin (sortir les bacs la veille au soir).

► À partir du 10 avril, **Lamorlaye Centre-Ville/Plein soleil** est désormais collectés tous les 15 jours le lundi matin (sortir les bacs la veille au soir)

► À partir du 13 avril, **Lamorlaye Le Lys** est désormais collectés tous les 15 jours le jeudi matin (sortir les bacs la veille au soir)

► À partir du 11 avril, **Orry-La-Ville et Plailly** sont désormais collectés le mardi matin (sortir les bacs la veille au soir).

ATTENTION ! depuis 2022, le service évolue.

La collecte des déchets de jardin devient un service en option et payant.

► Les déchets de jardin doivent être présentés à la collecte dans les poubelles 240 L ou 120 L fournis par l'Aire Cantilienne. Il est également possible de souscrire à la collecte en utilisant un ou plusieurs anciens bacs à roulettes 120 L et 240 L. Pour cela, le ou les bacs dédiés seront équipés de puces par les services de la CCAC (sous certaines conditions, cf. règlement de collecte). Aucun autre contenant ne sera autorisé à la collecte (sac biodégradable, lessiveuse, bac personnel...).

► Déchets autorisés à être collectés dans le bac dédié : Feuilles, gazon, fleurs coupées et petites branches d'élagage inférieures à 1,50 mètre et d'un diamètre maximal de 5 cm.

► Les déchets végétaux trop volumineux (Branchage dont le diamètre > 5 cm et souches), la terre, les fagots, les souches d'arbres et tout débordement doivent être apportés en déchetterie.

Souscription au service de collecte des déchets de jardin sur le site www.aireauvert.fr



BUDGET 2023

PRUDENCE ET SOBRIÉTÉ

Depuis la fin d'année 2022, les élus de la Communauté de Communes débattent au sein des instances de la CCAC (commissions, bureaux, conseils communautaires) afin de proposer un budget sincère et raisonnable pour l'année 2023.

Le contexte actuel qui dégrade le pouvoir d'achat des ménages français impacte également les collectivités et donc le budget de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

L'inflation contraint un peu plus le budget de la collectivité et nous force à revoir nos finances, à prioriser les projets, à réaliser des efforts sur les dépenses de fonctionnement, alors que nos marges de manœuvre sont déjà très faibles.

Voici quelques éléments de réponses aux questions que vous pourriez vous poser à propos du budget 2023 de l'Aire Cantilienne.

Des dépenses obligatoires

80 % du budget de l'Aire Cantilienne

Le budget de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne est composé de charges et dépenses obligatoires et représentent 8,3 millions d'€ :

LA CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS :

Depuis la création de la Communauté de Communes, elle prend en charge cette dépense à la place des communes. **Cette dépense représente presque 2 millions d'€ et est essentielle.**

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ à savoir les charges de personnel, les indemnités des élus ayant délégation, les frais administratifs de la collectivité s'élèvent à un peu plus d'1 millions d'€ mais sont nécessaires et obligatoires pour le pilotage de nos actions.

LES PRÉLEVEMENTS DE L'ETAT ET NOTAMMENT LE FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC). Ce prélèvement créé par l'Etat en 2012 est imposé aux collectivités dites « riches » au profit des collectivités moins aisées. Le montant total est composé d'une contribution de chaque commune de l'Aire Cantilienne et d'une contribution de la CCAC. Depuis sa mise en place en 2012, la Communauté de Communes a fait le choix de prendre en charge l'intégralité du montant total par solidarité envers notamment les petites communes, dont celui-ci s'élève à 2 millions d'€ pour cette année. **Au total 2023, l'ensemble des prélèvements de l'Etat s'élève à 3 113 000 €.**

LES MARCHÉS ET CONTRATS PERMETTANT LA GESTION DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS : la gestion de la piscine Aqualis, l'entretien des pistes cyclables et du réseau de caméras de vidéoprotection, les services Petite enfance, la collecte des déchets (qui fait l'objet d'un budget séparé et d'une tarification spécifique). **Ces contrats représentent 9% du budget soit un montant de presque 1 millions d'€**

BUDGET 2023

Plan pluri-annuel d'investissements

Quelles marges de manœuvre ?

un budget sobre et au plus juste

► Optimiser encore et toujours les budgets de chaque service

Chaque année, les services de la Communauté de Communes établissent leur budget au plus juste pour permettre leur bon fonctionnement. En 2023, un effort particulier a été opéré avec une baisse d'en moyenne 12%. Cet effort a atteint ses limites, et l'accroître consisterait à remettre en cause les services aux usagers ou l'attribution de subventions aux associations.

► Revoir le fonctionnement de certains équipements.

La CCAC va engager une étude pour l'optimisation énergétique de la piscine Aqualis, celle-ci devra recommander les pistes de travaux à réaliser pour une meilleure performance du bâtiment.

► Réduire la voilure des projets de la Communauté de Communes.

Pour une gestion saine de ses finances, la Communauté de Communes réussit à épargner.

Cette épargne permet notamment de financer le Plan Pluri annuel d'Investissement (PPI).

Le PPI ambitieux proposé en 2022 a été ajusté pour un PPI synonyme de sobriété.

Certains projets pourraient être décalés dans le temps ou abandonnés en l'absence d'un minimum de subventions obtenues.

En 2023, l'épargne brute (recettes moins les dépenses) s'élève à 816 710 € à laquelle doit être soustrait le remboursement du capital de la dette de la collectivité qui s'élève à 680 583€, soit une capacité d'autofinancement de plus en plus faible et d'un montant de 136 127€ en 2023.

Une solution s'impose : Réajuster la fiscalité.

Décision difficile mais inévitable et prudente.

Les élus ont donc voté à 28 voix contre 12 (40 votants), l'augmentation de 5% des taux en 2023.

Les taux de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne restent néanmoins très faibles en comparaison à la moyenne nationale :

	2020		2021		2022		2023	
	Moyenne nationale	CCAC	Moyenne nationale	CCAC	Moyenne nationale	CCAC	Moyenne nationale	CCAC
Taxe Foncière Bâti	5,66%	3,12%	5,73%	3,12%	Donnée non connue à ce jour	3,12%	Donnée non connue à ce jour	3,28%
Taxe Foncière non Bâti	14,00%	6,15%	14,36%	6,15%	Donnée non connue à ce jour	6,15%	Donnée non connue à ce jour	6,46%
Taxe d'Habitation*	-	-	-	-	-	-	-	4,94%
CFE	6,64%	4,98%	6,67%	4,98%	Donnée non connue à ce jour	4,98%	Donnée non connue à ce jour	5,23%

* : sur les résidences secondaires.

La prudence aurait voulu que la fiscalité soit augmentée de 10 % mais les élus sont conscients que le pouvoir d'achat de certains ménages est déjà durement impacté.

Les projections financières ont montré que l'augmentation de la fiscalité se limiterait à une hausse d'environ 12€ par an sur les taxes foncières moyennes des ménages et s'élèverait à presque 50€ sur les bases fiscales fortes.

Cette augmentation de 5% de la fiscalité permettra à la CCAC d'augmenter ses recettes fiscales de 160 000 €.

À noter qu'en 2015, 2016 et 2017, la CCAC a augmenté la fiscalité afin de compenser la hausse annuelle du montant du FPIC.

Depuis 5 ans, les taux de fiscalité sont restés stables mais pour autant de nouvelles charges (nouvelles compétences à assurer, nouveaux services aux usagers : Soutiens aux entreprises et commerces, aménagement du territoire, transition écologique, accueil du jeune enfant...) ont alourdi le budget de la CCAC et n'ont pas été compensées par la fiscalité (environ 3 millions d'€ sur 5 ans)

Et comme pour les entreprises et les ménages, l'inflation a également impacté le budget de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (+220 000 € de recettes et 350 000 € de charges soit 130 000 € à combler)

Révision de la Grille tarifaire de la Redevance Incitative d'Enlèvement des ordures ménagères

Lors du conseil du 1^{er} février 2023, les élus ont voté la révision de la grille tarifaire de la Redevance Incitative pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM). Cette révision fait suite à l'augmentation du coût des marchés de collecte des déchets (inflation). En effet, le budget spécifique lié à ce service ne peut être déficitaire.

Malgré les hausses des tarifs pour l'année 2022 et 2023, cette redevance est encore inférieure comparativement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Nouvelle grille tarifaire (consultable sur le site www.aireouvert.fr rubrique je paie ma facture de RIEOM)

	Tarifs applicables en 2022 (dernière révision : 1 ^{er} juillet 2022)		Tarifs 2023		Evolution	
	Part fixe	Montant de la levée	Part fixe	Montant de la levée	Part fixe	Montant de la levée
Bac 120 litres	176,00 €	3,36 €	202,40 €	3,86 €	+ 26,40 €	+ 0,50 €
Bac 240 litres	223,00 €	6,72 €	256,45 €	7,73 €	+ 33,45 €	+ 1,01 €
Bac 360 litres	273,00 €	10,08 €	313,95 €	11,59 €	+ 40,95 €	+ 1,51 €
Bac 500 litres	323,00 €	14,00 €	371,45 €	16,10 €	+ 48,45 €	+ 2,10 €
Bac 660 litres	383,00 €	18,48 €	440,45 €	21,25 €	+ 57,45 €	+ 2,77 €
Bac 770 litres	423,00 €	21,56 €	486,45 €	24,79 €	+ 63,45 €	+ 3,23 €

FILIÈRE HIPPIQUE ET ÉQUESTRE LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LA FILIÈRE CHEVAL

Le cheval est dans l'ADN de notre territoire et pour cause, il est présent par, les courses hippiques, le centre d'entraînement, un des plus grands d'Europe, situé sur 4 communes : Avilly-Saint-Léonard, Coye-la-Forêt, Lamorlaye et Gouvieux. Il l'est également avec le Polo Club du Domaine de Chantilly à Apremont et ses compétitions internationales, et au travers d'autres évènements locaux et internationaux, mais aussi dans notre patrimoine avec le musée du Cheval et ses spectacles de dressage équestre. Consciente de ces atouts, dès sa création, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a tenu à soutenir la filière équine, au travers de nombreuses actions. En voici un aperçu.

L'hippodrome de Chantilly Histoire d'un sauvetage

Depuis le début des années 2000, le site a été repensé dans sa globalité afin de faire de ce champ de courses un réel outil de travail à la hauteur du centre d'entraînement et des rencontres hippiques qui s'y déroulent. A partir de l'année 2000, à l'initiative d'Eric WOERTH, alors Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, l'Hippodrome a bénéficié de plusieurs phases de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces et la rénovation de certains existants. La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne fait partie des nombreux partenaires (Son altesse Karim AGA KHAN, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, France Galop, les collectivités

locales...) pour le financement des travaux réalisés en plusieurs phases : la rénovation du bâtiment principal, la réalisation d'un nouveau rond de présentation et d'un nouveau bâtiment des balances, la sécurisation du site avec de nouveaux accès et la création de parking permettant d'accueillir le public. En 2010, une nouvelle carrière en herbe a permis aux compétitions de saut d'obstacles de monter en gamme et en 2011, une nouvelle piste en sable fibrée permettant de courir par basse température a augmenté le nombre de réunions de course (évitant aux entraîneurs locaux les déplacements dans les hippodromes du sud).



LES CHIFFRES

- L'économie équestre et hippique dans l'Aire Cantilienne :
- 3 000** chevaux toutes disciplines confondues
- 1 000** cavaliers d'entraînement de courses
- 1 000** cavaliers de chevaux de sports et de loisirs
- 3 920** salariés des courses (1559 femmes + 2361 hommes) soit plus de 4000 salariés avec l'ensemble des disciplines
- 104** entraîneurs de chevaux de courses de galop
- 52** journées de courses à l'hippodrome de Chantilly en 2023 (42 en 2018) - Calendrier disponible sur le site internet www.ccac.fr rubrique TERRE DE CHEVAL

Au total, la Communauté de Communes a financé plus de 3 millions € pour éviter la fermeture de ce magnifique site et permettre d'en faire un des plus beaux hippodrome de France.

PROFITEZ-EN !

Depuis 2017, France Galop encouragé par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a mis en place un tarif préférentiel spécialement à destination des habitants de l'aire cantilienne pour l'accès aux réunions de courses.

Toutes les informations sur le site www.ccac.fr rubrique actualités

Scannez ce QR CODE pour commander votre pass et n'oubliez pas le code promo

CCAC2023



Investir dans les services, les équipements et les infrastructures pour aider la filière hippique

► **Réalisation d'un passage à chevaux sous la RD 1016**
En 2002 la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a financé en partenariat avec France Galop la réalisation d'un passage sous la RD 1016 afin de sécuriser la traversée des cavaliers vers le centre d'entraînement de Gouvieux ou vers les pistes en forêt de Chantilly.

► **Sécurisation de la voirie hippique**
Dans le cadre de sa compétence de soutien à l'activité hippique, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a entrepris des travaux de réfection, de sécurisation et d'amélioration des passages à chevaux : voirie hippique adaptée permettant aux chevaux et aux cavaliers de relier les écuries aux centres d'entraînement de France Galop en toute sécurité (sur les communes de Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye, Coye-la-Forêt et Apremont)

Au total ce sont 28 passages à chevaux qui ont été réhabilités, 3 passages inutilisés qui ont été supprimés et 4 nouveaux passages créés. De la signalétique verticale et horizontale est venue compléter la réalisation de la voirie.

Ces aménagements ont été étudiés avec les acteurs de la filière hippique (France Galop, représentant des entraîneurs) ainsi que les communes concernées. L'expertise de chacun a été requise, que ce soit pour le choix et la priorisation des passages ou la viabilité des matériaux requis pour les travaux.

Pour ces travaux l'Aire Cantilienne a investi 750 000 € et a bénéficié du soutien du Conseil départemental de l'Oise ainsi que de la Région Hauts de France.

► **Mise en place de services** à destination des professionnels comme la collecte des déchets spécifiques liés à l'activité (valorisation et réduction des déchets).



Soutenir les évènements équestres et hippiques pour faire rayonner la filière et notre territoire

Véritable terre de Cheval, ce sont plusieurs compétitions de renommée internationale qui se déroulent sur notre territoire.

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne soutient financièrement les évènements sportifs tels que les matchs et compétitions de Polo à Apremont, les manifestations locales comme la fête du cheval qui se déroule à Lamorlaye et Gouvieux, ou encore les concours de saut d'obstacles qui se déroulent sur l'hippodrome de Chantilly.

Elle édite chaque année une brochure mettant en avant toutes ces manifestations et compétitions.

Soutenir la formation et l'emploi pour l'attractivité et la pérennité de la filière

La Communauté de Communes est également partenaire des acteurs de la formation des métiers équins.

Elle a d'ailleurs soutenue financièrement l'organisation de la finale nationale des meilleurs apprentis des métiers équins qui s'est déroulée sur notre territoire à l'AFASEC et à l'hippodrome de Chantilly en juillet 2022.



NOTEZ LA DATE !

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne est partenaire du **FORUM DES MÉTIERS & DE L'EMPLOI DES COURSES HIPPIQUES (Job dating, présentation des métiers, formation...)** **VENDREDI 14 AVRIL DE 9H À 17H à l'Afasec, 5 rue du Chauffour à Gouvieux**
Ouvert à tous : métiers en contact avec les chevaux et également recrutement dans le domaine administratif, espaces verts, entretien...

LE SAVIEZ-VOUS ?
L'accès aux matchs du Polo Club du Domaine de Chantilly est **GRATUIT !**
Une bonne occasion de découvrir ce sport et de passer un bon moment en plein air !



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

LES 10 GESTES POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE FOYER

La sobriété énergétique est un des trois leviers nécessaires à la réussite de la transition énergétique. Cette démarche vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportements, de mode de vie et d'organisation collective.

Concrètement, comment agir sur vos consommations d'énergie ? De nombreux écogestes sont possibles selon notre mode de vie. Certains sont plus faciles à appliquer mais nous avons choisi de vous sélectionner les plus impactants.



Chauffage

Il représente 2/3 de nos consommations d'énergie !

1) Je règle correctement la température intérieure. 1°C en moins, c'est 7 % d'économie d'énergie. Attention toutefois à la température ressentie qui est une moyenne entre celle de vos parois et de l'air ambiant.

2) J'utilise un thermostat d'ambiance équipé d'une programmation.

Si j'ai une chaudière, j'installe des robinets thermostatiques sur mes radiateurs.



Eau chaude sanitaire

3) Je prends des douches de 5 min ou moins

4) je le privilégie aux bains !

Je règle la température du chauffe-eau entre 55 et 60 °C



Lavage

5) Tant que possible, je n'utilise pas de sèche-linge



Éclairage

6) J'utilise des ampoules basse consommation ou des LED.



Appareils électroniques et veille

7) J'utilise des multiprises pour couper les appareils



Isolation et ventilation

8) J'installe des rideaux épais et/ou des volets à toutes les fenêtres des pièces chauffées.

Un volet fermé peut réduire la déperdition de chaleur de la fenêtre jusqu'à 60 %.



Froid

9) Je choisis un réfrigérateur/congélateur économe en énergie : appareils de classe A

10) Je dimensionne mes appareils en fonction de mes besoins :

1 personne : 100 à 150 L
2 ou 3 personnes : 150 à 250 L
3 ou 4 personnes : 250 à 350 L

Retrouvez les 100 Écogestes dans le guide édité par le programme DÉCLICS rubrique publication (en bas de la page d'accueil)



PROCHAINS REPAIR CAFÉS

Organisés par Créneau emploi en partenariat avec la CCAC

▶ Samedi 25 mars 2023 de 14h à 18h à Avilly Saint-Leonard (1 Place de la Mairie en Mairie)

▶ Samedi 15 avril 2023 de 14h à 18h à Gouvieux Salle St Jacques (32 rue Baronne de Rothschild).

Renseignements :

☎ 03 44 21 65 80

✉ a.lejeune@creneau-emploi.fr

DÉFI ENERGIE FAMILLES, LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE EN ACTION

Vendredi 2 décembre dernier a eu lieu le lancement du Défi Énergie Familles.

Dix foyers du territoire souhaitent relever le défi de réduire leur consommation d'énergie et d'eau ! Ils sont accompagnés pendant 5 mois par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, lors d'ateliers et réunions qui leur permettront de mieux appréhender les enjeux et continuer d'acquiescer de nouveaux écogestes.

OBJECTIF : réduction de 8% de la consommation d'énergie, de la consommation d'eau et de nouvelles habitudes pour toute la famille !

Nous vous rendons compte des différentes étapes suivies par les familles engagées dans cette démarche, sur le site www.aireauvert.fr et nos réseaux sociaux.

POUR ALLER PLUS LOIN

Permanences du Conseiller France Renov' de l'Adil 60 sur notre territoire !

Des permanences France renov' sont à votre disposition et sont assurées par des agents de l'ADIL pour vous conseiller sur vos projets de rénovation énergétiques. Leur conseil est gratuit et neutre !

▶ Le 3^{ème} vendredi du mois de 14H à 17H dans les locaux de la CCAC au 17 bis rue Guillemot à Chantilly.

▶ Le 1^{er} mercredi du mois de 9H à 12H : nouvelle permanence itinérante !

- 1^{er} mars 2023 en Mairie de La-Chapelle-en-Serval.
- 5 avril 2023 en Mairie de Lamorlaye.
- 3 mai 2023 en Mairie de Plailly
- 7 juin 2023 en Mairie d'Avilly-St-Leonard
- 5 juillet 2023 en Mairie de Gouvieux

Merci de prendre rendez-vous directement auprès de l'Espace France Renov' Adil 60 :

☎ 03 44 48 61 30

✉ adil60@wanadoo.fr

🌐 <https://www.adil60.org/>

TRÈS HAUT DÉBIT

LE POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

En 2014, la première phase des travaux de raccordement des logements au réseau du Très Haut Débit a été lancée. Où en est-on ? Qu'en est-il du raccordement des logements manquants ? Manoëlle MARTIN, vice-présidente en charge des équipements et infrastructures, répond à ces questions.



Interview

Manoëlle MARTIN, Vice-présidente en charge des équipements et des infrastructures

Aire Cantilienne INFO (ACI) : Comment est déployée la fibre (très haut débit) sur notre territoire ? Qui fait quoi ?

Manoëlle MARTIN : Comme vous le savez peut-être déjà, en 2014 la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne s'est engagée dans la démarche du déploiement du Très Haut Débit à l'échelle de son territoire, jugé à l'époque comme étant le plus pertinent pour porter ce projet structurant en matière de réseaux. Dans ce cadre, elle a adhéré au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), structure porteuse des travaux de déploiement de la fibre optique du Département de l'Oise. Toutes nos communes relèvent de cette zone SMOTHD à l'exception de Chantilly où le réseau est déployé directement par la société Orange.

ACI : Pouvez-vous rappeler comment a été déployé le Très Haut Débit lors de la première phase ?

Manoëlle MARTIN : Entre 2014 et 2018, le SMOTHD a effectué les travaux afin de déployer 17 940 prises sur les 10 communes concernées. Au regard des nombreuses nouvelles demandes de prises, nous avons de nouveau sollicité le SMOTHD pour envisager le complément du déploiement.

ACI : Des habitants se plaignent de la longueur de ce déploiement. Qu'en est-il ?

Manoëlle MARTIN : Le SMOTHD nous a indiqué en avril 2021 avoir réalisé lors du déploiement initial en réalité 18 133 prises et nous a réclamé alors 71 410 € pour les 193 prises supplémentaires. Surpris par cette demande, nous avons essayé de comprendre, mais surtout d'expliquer cette différence. En creusant le sujet, nous avons découvert effectivement des prises installées non

prévues, mais également des prises prévues non installées. C'est alors que s'est engagé un bras de fer avec le SMOTHD afin de négocier le montant demandé à la baisse, bloquant alors toute possibilité en réalité de nouvelles prises. Suite à un rendez-vous avec le nouveau Président du SMOTHD qui s'est tenu fin décembre 2021, celui-ci nous a rassuré quant à la situation : il convenait d'une situation compliquée mais qui n'engendrait pas de blocage pour le déploiement des nouvelles prises tant attendues. Dans les faits, la situation fut tout autrement. Des échanges de courriers début 2022 ne faisaient pas avancer la situation. Le manque de réponse arguait la régularisation financière non encore effectuée.

Las, le Président de la Communauté de Communes a dû se résoudre à régulariser la situation en présentant une délibération au Conseil Communautaire du 6 avril 2022 proposant de payer la totalité du solde demandé.

ACI : Comment va pouvoir se poursuivre le déploiement dans les foyers non raccordés et dans les nouveaux foyers (nouvelles constructions) ?

Manoëlle MARTIN : Suite à cette délibération, la situation s'est complètement débloquée. Le SMOTHD nous a alors transmis la liste des demandes de prises en attente pour les différentes communes. Après quelques échanges avec les communes et quelques difficultés à récolter l'ensemble des informations demandées par le SMOTHD, nous avons pu délibérer le 27 septembre dernier en passant une convention avec le SMOTHD pour le déploiement de cette nouvelle phase de travaux. Un état des nouvelles prises a été recensé par le SMOTHD en lien avec les communes et la CCAC, sur la base des demandes

QUESTIONS SUR LE TRÈS HAUT DÉBIT ET LE RACCORDEMENT DE VOTRE FOYER

Toute question ou demande de raccordement doivent être adressées à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne par mail.

Contact :

✉ treshautdebit@ccac.fr

LES CHIFFRES

Nombres de logements raccordés dans le courant du 1^{er} semestre 2023 :

Apremont	2
Avilly-Saint-Léonard	3
Coye-la-Forêt	29
Gouvieux	103
La Chapelle en Serval	22
Lamorlaye	54
Mortefontaine	23
Orry-la-Ville	158
Plailly	4
Vineuil-Saint-Firmin	2
TOTAL	400

Pour savoir si votre habitation fait partie des logements concernés par un prochain raccordement, adressez votre demande à l'adresse ✉ treshautdebit@ccac.fr

d'autorisations au titre du droit des sols. Au global, 872 nouvelles prises à réaliser ont été identifiées. Parmi celles-ci, 138 relèvent d'un permis de construire n'ayant pas encore été déposé. Par conséquent, ces prises n'ont pas été retenues dans le cadre d'une réalisation immédiate ; en revanche elles pourront être réalisées dans un second temps.

Sur les prises restantes, une bonne partie des prises a été validée par le SMOTHD et a fait l'objet d'un devis. Les prises restant en attente de validation pourront être envisagées dès lors que le dossier sera complet début 2023.

Un calendrier semble se dessiner mais nous souhaitons toutefois rester prudents. Le SMOTHD a finalisé les études sur le mois de décembre 2022, et s'est engagé à ce que les prises soient éligibles à la connexion maximum dans les 4 prochains mois.

400 prises sont en cours de travaux et seront éligibles à la connexion au plus tard mi-avril 2023. Les 334 prises restantes pour cause de manque d'information seront déployées dans un second temps en 2023.

Nous travaillons actuellement aussi à la mise en place d'une procédure de demande d'installation d'une prise afin que dès 2024 nous puissions, une fois par an, répondre aux attentes « au fil de l'eau » du déploiement de la fibre.

INFO

NOTEZ À VOTRE AGENDA ! LES ÉVÈNEMENTS DANS L'AIRE CANTILIENNE

SALONS/FESTIVALS/FÊTES :

- ◆ Samedi 25 et dimanche 26 mars : **17^{ÈME} SALON DES VINS ET ACCORDS GOURMANDS** à l'hippodrome de Chantilly
- ◆ Samedi 1^{er} et dimanche 2 avril : **SALON DU CHOCOLAT ET DES DOUCEURS** à l'espace Bouteiller à Chantilly - Restauration possible sur place. De 10h à 18h30 le samedi et de 10h à 18h le dimanche. Entrée gratuite.
- ◆ Dimanche 2 avril : **9^{ÈME} ÉDITION DU RALLYE D'AUMALE** de 12h à 18h au polo Club de Chantilly - Spectateurs : accès et parking gratuits, zone Club Auto gratuit sur demande. Restauration de 12h à 17h : Food Trucks vintage.

THÉÂTRE/CONCERTS/SPECTACLES :

- ◆ Samedi 18 mars : **CONCERT : "SPRING GROOVE"** à 20h au foyer culturel de Lamorlaye - Réservation : 03 44 21 64 95, <https://www.billetweb.fr/concert-de-spring-grooves>
- ◆ Samedi 25 mars (à 20h45) et dimanche 26 mars (à 17h) : **CONCERT : LE MÉNESTREL FÊTE SES 50 ANS AUX GRANDES ÉCURIES** - Tarifs : Plein tarif : 20€, adhérents : 15€, moins de 16 ans : 7€. Billets en vente au secrétariat du Ménéstrel. Tél : 03 44 58 02 90 www.conservatoire-lemenestrel.fr
- ◆ Samedi 1^{er} avril : **CONCERT DES PROFESSEURS DE MUSIC'ORRY** d'Orry-la-Ville à 20h30 au Cinédori - Tarifs : 7€ en prévente (ou auprès de Music'Orry), 10€ sur place. Gratuit pour les moins de 11 ans.
- ◆ **SPECTACLE ÉQUESTRE "TOTEM"** aux Grandes Écuries de Chantilly - Dates : Avril : 9, 27, 29, 30.

SORTIES NATURE/ACTIVITÉS SPORTIVES :

- ◆ Ouverture des inscriptions pour **LES FOULÉES DE L'ARDENTE**, qui se dérouleront le samedi 3 juin à 14h à Vineuil-Saint-Firmin - **RDV sur le site www.peyce.com**
- ◆ **MARCHE NORDIQUE EN FORÊT DE CHANTILLY** les 23/04, 28/05 à 09h20 - Tarif : 16€ sur réservation. Plus d'infos : <https://www.toncoachsportif.com/>
- ◆ Vendredi 31 mars (20h) : **NATURE: SOIRÉE "FAUNE NOCTURNE DES ZONES HUMIDES"** à Coye-la-Forêt - Lieu communiqué lors de l'inscription : 03.23.80.03.02 contact@cpie-hautsdefrance.fr
- ◆ Samedi 25 mars : **COURSE À PIEDS SOLIDAIRE "JUST BE!"** à partir de 14h au chemin des Officiers à Chantilly
- ◆ Du 19 au 23 avril : **COURSE: "RACE ACROSS PARIS" À CHANTILLY** - Départ le 19/04 pour le 1000km (à partir de 22h), départ le 21/04 pour le 500km (à partir de 08h) et le 300km (à partir de 20h).

ATELIER/ACTIVITÉ ENFANTS:

- ◆ Jusqu'au 26 mars : **ATELIERS CRÈME CHANTILLY** au Château de Chantilly à 14h et 16h.
- ◆ Pavillon de manse : **300 ANS D'HISTOIRE ET DE TECHNIQUES HYDRAULIQUES AU CŒUR DE CHANTILLY** - Programme des animations de Mars et Avril sur site.pavillondemanse.com



VISITES GUIDÉES/ATELIERS/CONFÉRENCES :

- ◆ Dimanche 12 mars : **CINÉ-CONFÉRENCE - LES FIGURES DE L'OMBRE** à 14h30 au foyer culturel de Lamorlaye - Renseignements : contact@assoagora.fr et 06 29 61 47 04

EXPOSITIONS :

- ◆ Jusqu'au 21 mai : **EXPOSITION: "VISAGES DES GUERRES DE RELIGION"** au Château de Chantilly
- ◆ Jusqu'au 21 mai : **EXPOSITION: « CABINET DES LEURRES »** au Château de Chantilly



COURSES HIPPIQUES - hippodrome de Chantilly

Mars : 01 - 04 - 07 - 13 - 15 - 21 - 30 - 31
Avril : 03 - 05 - 11 - 17 - 28



MATCHS DU POLO CLUB DU DOMAINE DE CHANTILLY - Ferme d'Apremont (matchs gratuits) SAISON 2023 : Une cinquantaine de tournois pour sept mois de polo sur herbe non stop!

Dates : <https://www.poloclubchantilly.com/>

17, 18 ET 19 MARS
Pour un territoire préservé et propre,
participez à l'opération "Hauts de
France Propres" dans l'Aire Cantilienne

Retrouvez les opérations
de nettoyage dans l'Aire Cantilienne
sur le site www.aireauvert.fr



OFFICE
DE TOURISME
CHANTILLY-SENLIS

Retrouvez l'ensemble de
l'agenda des manifestations
du territoire en scannant ce
QR CODE

